

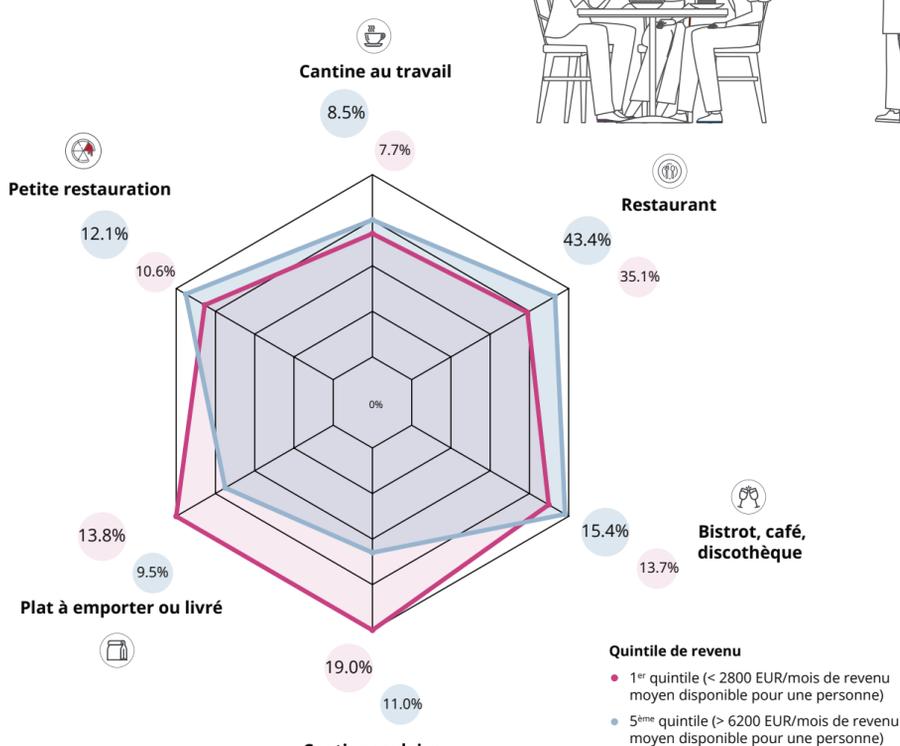
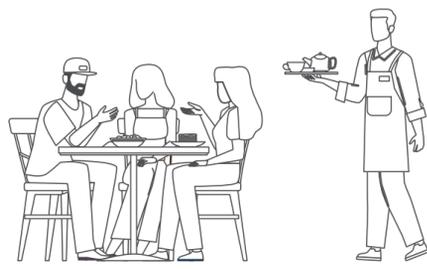
LES DISPARITÉS DE REVENU INFLUENCENT LES CHOIX ALIMENTAIRES DES MÉNAGES AU LUXEMBOURG

Le STATEC a analysé la répartition du budget alimentaire des ménages par lieu de consommation, point de vente et produit en fonction de leur revenu*. Les 20% des ménages les plus modestes (1^{er} quintile) ont été comparés aux 20% des ménages les plus aisés (5^{ème} quintile). Les ménages les plus modestes se fournissent davantage dans des magasins discount, mais ne se nourrissent pas forcément moins sainement. Les ménages les plus aisés achètent davantage dans les supermarchés et dépensent plus dans les restaurants.

Analyse par lieu de consommation

Comparaison de la part des dépenses alimentaires par lieu de consommation selon le revenu du ménage

Les ménages les plus aisés, comparés aux 20% des ménages les plus modestes, dépensent une part plus élevée dans les restaurants (43.4% contre 35.0%), dans les bistros, cafés et discothèques (15.4% contre 13.7%), dans les cantines au travail (8.5% contre 7.7%) et dans la petite restauration (12.1% contre 10.6%).



Les ménages les plus modestes (1^{er} quintile) dépensent une part plus élevée de leur budget dans les cantines scolaires (19.0% contre 11.0%) et pour les plats à emporter ou livrés (13.8% contre 9.5% pour les ménages aisés).



Note de lecture : les radars ont été réalisés avec une échelle en proportion de la valeur la plus élevée (au prorata).

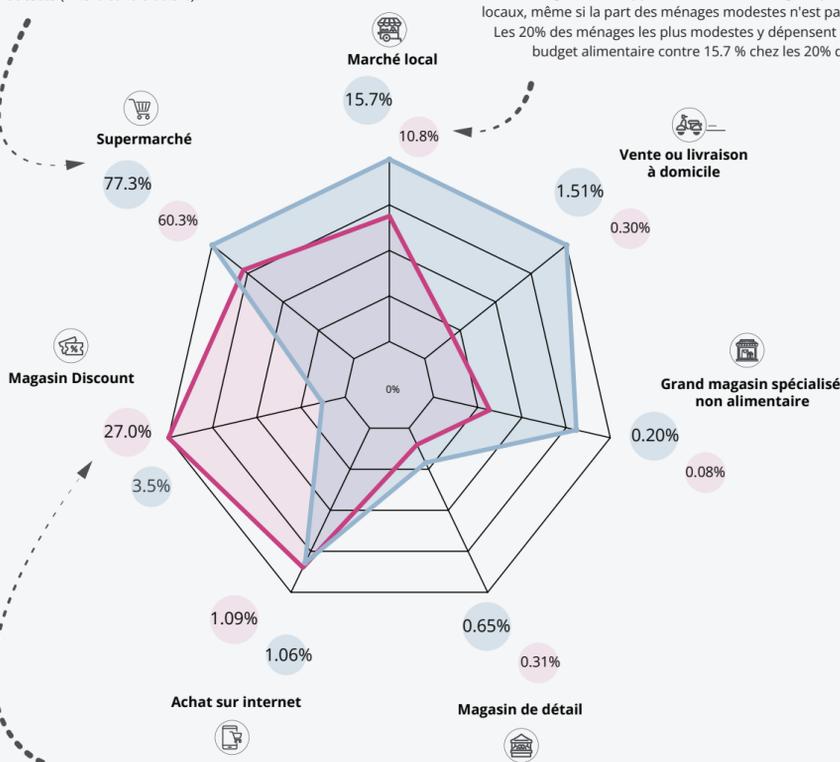
Par exemple, pour la viande blanche, la proportion pour le 1^{er} quintile de revenu est de 6%, tandis que pour le 5^{ème} quintile, elle est de 2.8%. Le rapport 2.8/6 représente la moitié sur une échelle proportionnelle à cette valeur.

Analyse par point de vente

Comparaison de la part des dépenses alimentaires par point de vente selon le revenu du ménage

Les ménages les plus aisés appartenant au 5^{ème} quintile dépensent une part de leur budget alimentaire significativement plus élevée dans des supermarchés que les ménages les plus modestes (77.3% contre 60.3%).

Les ménages aisés s'approvisionnent davantage auprès de marchés locaux, même si la part des ménages modestes n'est pas négligeable. Les 20% des ménages les plus modestes y dépensent 10.8% de leur budget alimentaire contre 15.7% chez les 20% des plus aisés.



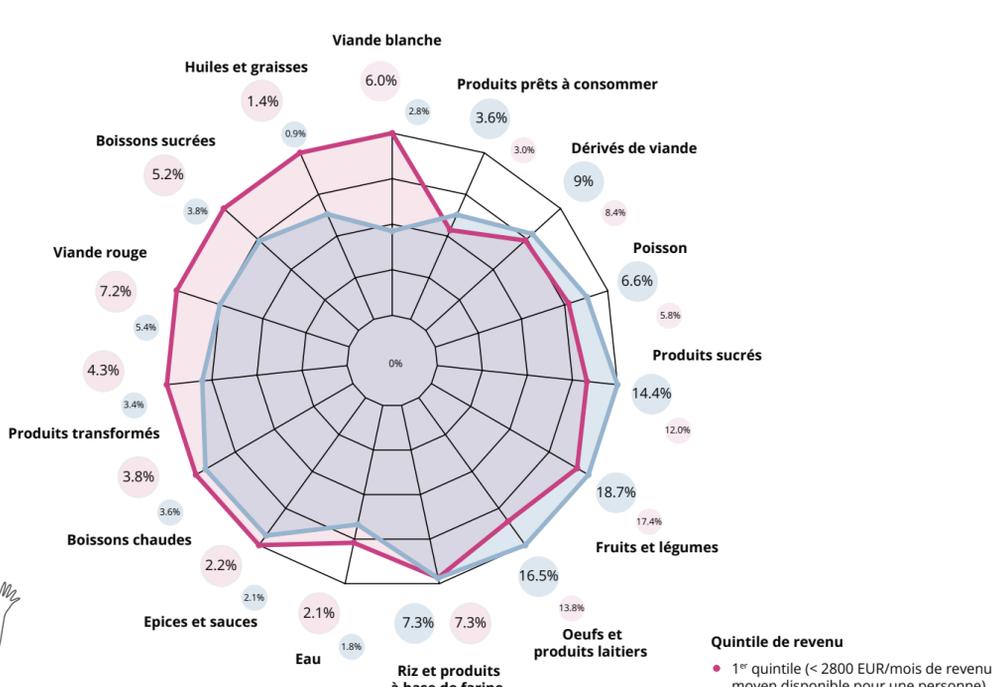
La différence entre les niveaux de revenu est encore plus visible au niveau des magasins discounts, où les ménages les plus modestes (1^{er} quintile) sont largement en tête avec 27% contre 3.5% chez les ménages les plus aisés.

Les ménages les plus modestes (1^{er} quintile) dépensent une part plus élevée de leur budget alimentaire dans les magasins discount (27.0% contre 3.5% pour les ménages aisés).

Analyse par catégorie de produit alimentaire

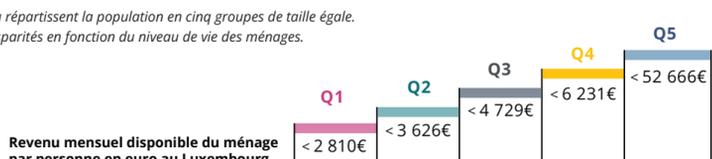
Comparaison de la part des dépenses alimentaires par produit selon le revenu du ménage

Les ménages les plus modestes (1^{er} quintile), consacrent une plus grande part de leur budget alimentaire à des produits tels que la viande blanche (6.0% contre 2.8% pour les ménages du 5^{ème} quintile), la viande rouge (7.2% contre 5.4%), les boissons sucrées (5.2% contre 3.8%), les huiles et graisses (1.4% contre 0.9%) ou les produits transformés (4.3% contre 3.4%).



Par rapport au 1^{er} quintile, les ménages les plus aisés appartenant au 5^{ème} quintile de revenu ont tendance à consacrer une plus grande part de leur budget alimentaire aux produits sucrés (12.0% contre 8.4%), au poisson (6.6% contre 5.8%), aux produits bio (5.6% contre 2.1%), mais aussi aux produits prêts à consommer (3.6% contre 3.0%) et aux fruits et légumes (18.7% contre 17.4%).

*Note : Les quintiles de revenu répartissent la population en cinq groupes de taille égale. Ils permettent d'analyser les disparités en fonction du niveau de vie des ménages.



Source : STATEC, Enquête sur le budget des ménages, 2023

Pour en savoir plus

Bureau de presse

+352 247-88455

press@statec.etat.lu

www.statistiques.lu

Cette publication a été réalisée par Guillaume Osier et l'équipe Statistiques sociales. Le STATEC tient à remercier tous les collaborateurs qui ont contribué à la réalisation de cette parution.

La reproduction totale ou partielle du présent bulletin d'information est autorisée à condition d'en citer la source.